

Chantal PICHARLES

Conseillère des Français
de l'Etranger - Grèce
Conseillère à l'Assemblée
des Français de l'Etranger (AFE)



Guy BROCHARD

Conseiller des Français
de l'Etranger - Grèce

Cher(e)s ami(e)s,

*nous nous retrouvons après un été marqué par le succès -malgré la pluie-
des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024,
et le feuilleton à rebondissements du choix d'un Premier ministre,
avec quelques informations utiles:*

- Octobre rose
- Nouvelle application pour les certificats de vie
- Campagne STAFE 2024
- Le droit au compte (DAC)
- En bref (élections, gouvernement, AFE, changements)

*Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.
A très bientôt,*

Chantal et Guy.



OCTOBRE ROSE

Octobre rose est une campagne annuelle mondiale de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et de nombreux événements sont organisés afin de récolter des fonds pour la recherche. Le symbole de cet événement est le ruban rose.

Plus d'information sur: octobrerose.fondation-arc.org

CERTIFICAT DE VIE , ça bouge !

Une nouvelle solution va être proposée aux pensionnés des caisses de retraite françaises pour la vérification annuelle de leur existence avec la mise en place d'un **système de reconnaissance biométrique**. Ce système, dont l'utilisation gratuite pour les usagers, permettra aux assurés de valider leur certificat de vie sans avoir à se déplacer auprès d'un poste diplomatique et consulaire ou d'une autorité locale.

Afin d'utiliser cette solution d'authentification biométrique, il est nécessaire que :

- la date de naissance de l'assuré soit connue des régimes de retraite français ;
- le téléphone portable de l'assuré soit compatible (version d'iOS égale ou supérieure à 14.3 ou une version Android égale ou supérieure à 9) ;
- l'utilisateur dispose d'un document d'identité compatible, d'un passeport valide ou d'une carte d'identité délivrée par un État européen (sauf exception) ou l'Algérie ou le Maroc, pour le contrôle d'identité à distance via le téléphone portable.

Les assurés devraient recevoir de leur caisse de retraite un courrier ou une notification e-mail comportant un QR code, qui leur permettra d'utiliser l'option biométrique, s'ils le souhaitent, en utilisant l'application "**Mon certificat de vie**".

Si vous recevez un courrier ou un e-mail qui ne fait pas apparaître le QR code et qui ne mentionne pas la possibilité de valider votre certificat de vie par reconnaissance biométrique, cela signifie que votre profil n'est pas éligible pour cette option. Vous devez effectuer votre démarche par courrier ou en utilisant le service en ligne « Ma retraite à l'étranger » accessible sur votre compte retraite (www.info-retraite.fr).

Si l'assuré opte pour la reconnaissance biométrique pour prouver son existence, il lui sera proposé de valider son certificat de vie dans le cadre d'une démarche en quatre étapes. Le certificat établi à l'issue de cette procédure sera transmis automatiquement aux régimes de retraite et le certificat de vie restera valable jusqu'au prochain contrôle d'existence.

Si le certificat de vie n'est pas validé, l'assuré devra faire compléter par une autorité locale compétente le formulaire reçu par courrier ou téléchargeable sur son compte retraite, dans le service Ma retraite à l'étranger.

L'application développée prévoit également la possibilité pour un pensionné de se faire assister par une personne tierce pour certaines étapes (par exemple photographier ou numériser certaines pièces).

Retrouvez la [vidéo d'explication sur la chaîne youtube Info Retraite](#)



Campagne STAFE 2024

Le STAFE (Soutien au Tissu Associatif des Français à l'Étranger) est un dispositif de subventions du ministère de l'Europe et des affaires étrangères soutenant des projets dont l'objet est de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique et qui contribuent au soutien des Français à l'étranger.

Date limite de retrait du dossier de demande de subvention auprès du consulat: **18 octobre 2024**.
Les dossiers doivent être complétés et retournés auprès du consulat **au plus tard le 25 octobre 2024**.

Plus d'info sur le [site France Diplomatie](#)

Le droit au compte (DAC)

Vous êtes Français résidant à l'étranger et rencontrez des difficultés pour ouvrir un compte bancaire en France ? Sachez qu'une procédure, appelée "[droit au compte](#)" (DAC), peut vous permettre de contourner ces obstacles.

Plus de détails sur le site [Français du Monde](#)

A noter, certaines banques en ligne ne demandent qu'une adresse en France pour l'ouverture d'un compte. [Contactez nous](#) pour plus de renseignements.

En bref

- A l'issue du second tour des législatives, [Mme Caroline Yadan](#) a été élue députée des Français établis hors de France de la 8ème circonscription. Nous espérons qu'elle sera, comme elle s'y est engagée, à l'écoute de toute la communauté française de sa circonscription. Nous tenons également à remercier l'ensemble des votants de Grèce et saluer le fort taux de participation, à l'urne et par internet (résultats pour [Athènes](#) et [Thessalonique](#)).

- Le gouvernement français a récemment annoncé la nomination de Jean-Noël Barrot en tant que ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, ainsi que de Sophie Primas en tant que ministre déléguée chargée du Commerce extérieur et des Français de l'étranger.
- Chantal participera aux travaux de l'**Assemblée des Français de l'étranger** qui se réunira du 14 au 18 octobre et elle fera remonter vos questions et problématiques dans les différentes commissions.
- Le consulat de France à Athènes devient consulat général au 1er septembre.
Nous souhaitons pour l'occasion la bienvenue à Mme **Diane Roeser**, secrétaire des affaires étrangères principale, nouvelle consule générale de France à Athènes.

retrouvez toutes nos informations sur notre site internet
www.francais-solidaires.gr et sur notre page facebook



Le présent message a été adressé sur l'adresse électronique que vous avez mentionnée lors de votre inscription sur les listes électorales consulaires, dont la communication est rendue possible en application des dispositions de l'article L.330-4 du code électoral. Conformément aux recommandations formulées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en matière d'utilisation des listes électorales à des fins de communication politique, vous pouvez néanmoins vous opposer à l'envoi de nouveaux messages sur simple demande de votre part.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos e-mails, il vous suffit d'utiliser le lien ci-dessous:

[désabonnement](#)

